

Couëron : ville apaisée

QU'EST-CE QU'UNE VILLE APAISÉE ?

La ville apaisée, c'est :

- favoriser le **vivre ensemble**,
- **adapter l'espace public** à la vie urbaine,
- **améliorer le partage de l'espace** pour tous les modes de déplacements,
- permettre à chaque usager de **se déplacer en toute sécurité** et **avec plaisir** (piéton, automobiliste, cycliste, deux-roues, mais aussi enfant, personne à mobilité réduite...),
- **changer sa perception** de la « rue ».



30
km/h
et la vie s'apaise

LES AVANTAGES DE LA VILLE APAISÉE

+ DE SÉCURITÉ

Réduire sa vitesse permet :

La réduction de sa distance de freinage et la limitation des accidents graves

L'élargissement de son champ de vision



Distance parcourue pendant le temps de réaction
Distance de freinage

- DE POLLUTION

La ville apaisée participe des pratiques alternatives comme la marche et le vélo et contribue à une **diminution des émissions de gaz à effet de serre**.



+ DE FLUIDITÉ

Une **vitesse réduite entraîne une circulation mieux maîtrisée** : conduite plus souple, plus d'anticipation, plus de régularité, moins de phénomène « d'accordéon ».

- DE BRUIT

La réduction de la vitesse entraîne une **diminution du bruit en ville**.



LE CALENDRIER

- **Mai 2022** : la Chabossière passe en zone 30
- **Octobre 2022** : le bourg passe en zone 30

